

MUNYABUGINGO David
Commune KABARONDO
C/O B.P. 60 KIBUNGO
COMPTE N° 12078/50 BCR/KGL.

Kigali, le 14/02/1989

Le Ministre de la Justice

MUNYABUGINGO Louis Marie
Secrétaire Général

04 AVR. 1989

Marché N° 033/Bud.07.09/MP 599 du 5/1/1989

FACTURE N° 03/MD/89

Le Gouvernement de la République Rwandaise, Ministère de la Justice, Prison de KIBUNGO doit à Monsieur MUNYABUGINGO David la somme de DIX NEUF MILLE CINQ CENT SOIXANTE QUINZE FRANCS RWANDAIS (19.575Fr) pour la livraison de 1305Kgs de choux à raison de 15Fr par Kilo, suivant B.D. en annexe, soit:

1305Kgs x 15Fr/Kg = 19.575Fr ✓
Caution de 5% = 979Fr ✓
Net à payer = 18.596Fr ✓

Certifié sincère et véritable et arrêté à la somme de DIX NEUF MILLE CINQ CENT SOIXANTE QUINZE FRANCS RWANDAIS (19.575Fr).

o.p. 689 du 14-4-89

Le Fournisseur
MUNYABUGINGO David

MUNYABUGINGO

Pour réception conforme
Kigali, le 15/04/89

~~Pour réception conforme
Kigali, le~~

VISA DE L'INSPECTION GENERALE
DES FINANCES
30 MARS 1989
Kigali, le

BARYANGA
Conseiller
Directeur Général

Vu pour vérification, approbation, imputation
à charge de 19.105.04.02.17
inscrit sous poste 67 du 22-3-89
Kigali, le 22-3-89

[Signature]

MUNYABUGINGO David
Comme KABARONDO
C/O B.P. 60 KIBUNGO
COMPTE N° 12078/50 BCR/KEL.

Kigali, le 14/02/1989

10/2
Le Directeur Général
Secrétaire Général

Marché N° 033/Bud.07.09/MP 522 du 5/1/1989

FACTURE N° 03/MD/89

Le Gouvernement de la République Rwandaise, Ministère de la Justice, Prison de KIBUNGO doit à Monsieur MUNYABUGINGO David la somme de DIX NEUF MILLE CINQ CENT SOIXANTE QUINZE FRANCS RWANDAIS (19.575Fr) pour la livraison de 1305Kgs de choux à raison de 15Fr par Kilo, suivant B.E. en amère, soit:

1305Kgs x 15Fr/Kg	=	19.575Fr
Caution de 5%	=	- 979Fr
Net à payer	=	18.596Fr

Certifié sincère et véritable et arrêté à la somme de DIX NEUF MILLE CINQ CENT SOIXANTE QUINZE FRANCS RWANDAIS (19.575Fr).

Le Fournisseur
MUNYABUGINGO David.

MUNYABUGINGO

Pour réception contre
Kigali, le 20/3/89

Signature
Directeur Général

VISA DE L'INSPECTION GENERALE
DES FINANCES
30 MARS 1989
Kigali, le

MUNYABUGINGO David
Commune KABARONDO
C/O B.P. 60 KIBUNGO
COMPTE N° 12078/50 BCR/KGL.

Kigali, le 14/02/1989

Pour accusé
Le Ministre de la Justice

[Signature]

KIMUCENZI Louis Marie
Secrétaire Général

Marché N° 033/Bud.07.09/MP 599 du 5/1/1989

FACTURE N° 03/MD/89

Le Gouvernement de la République Rwandaise, Ministère de la Justice, Prison de KIBUNGO doit à Monsieur MUNYABUGINGO David la somme de DIX NEUF MILLE CINQ CENT SOIXANTE QUINZE FRANCS RWANDAIS (19.575Fr) pour la livraison de 1305Kgs de choux à raison de 15Fr par Kilo, suivant B.E. en amexe, soit:

1305Kgs x 15Fr/Kg = 19.575Fr
Caution de 5% = 979Fr
Net à payer = 18.596Fr

Job 4/04/1989

Certifié sincère et véritable et arrêté à la somme de DIX NEUF MILLE CINQ CENT SOIXANTE QUINZE FRANCS RWANDAIS (19.575Fr).

Le Fournisseur
MUNYABUGINGO David .

[Signature]
MUNYABUGINGO

Pour réception content
Kigali, le 22/3/89

[Signature]

VISA DE L'INSPECTION GENERALE
DES FINANCES
Kigali, le 30 MARS 1989

BARUYANGA
Généraliste
Directeur Général

Vu pour vérification, approbation, imputation
à charge du 19.105.04.02.17
Inscrit sous poste 67 du 223-89
Kigali, le 22-3-89
Le gestionnaire des crédits

[Signature]

Bordereau d'Expédition n°

Kibungo, le 11/11 19.89

Expéditeur : *Benyabuginga David*

Destinataire : *Prison Kibungo*

Imprimerie

Marques	Nombre de colis	Marchandises	Kilos
		<i>choux</i>	<i>262kg</i>
		<i>262 kg</i>	
		<i>deux soixante deux kg</i>	
		<i>Les légumes au pesage</i>	
		<i>1. Nyafatare Gabriel surveillant</i>	
		<i>2. Hserombete Rotari</i>	
		<i>3. Gorkyba Anacle</i>	

Enlevé par
Camion :
Chauffeur :

Reçu les marchandises en bon état.

Le Destinataire: *Nyabuginga N*

Benyabuginga

Bordereau d'Expédition n°

Kibungo, le 1er 20/21 1989

Expéditeur : Munyabugingo David

Destinataire : Prisons Kibungo

Imprimerwa

Marques	Nombre de colis	Marchandises	Kilos
		<p>choux</p> <p>le 1-2-89 = 543kg</p> <p>le 20-2-89 = 500</p>	<p>1043kg</p>
		<p>1043kg</p>	
		<p>mitte quarante trois kg</p>	
		<p>Les témoins au pesage</p> <p>1. ufupatane P. Sur...</p>	
		<p>2. Mbaramileto Pictais</p>	

Enlevé par
Camion nette poids TB 1028
Chauffeur :

Reçues marchandises
en bon état

Le Destinataire:

Daporo Kibungo
Munyabugingo



/S.I/M.C/

REPUBLIQUE RWANDAISE
MINISTERE DES FINANCES
ET DE L'ECONOMIE

Kigali, le 05 janvier 1989

N°..0033./Bud.07.09/MP.599

N Monsieur MUNYABUGINGO David
Commune KABARONDO
B.P. 60 KIBUNGO

Objet : Fourniture de vivres
destinés à l'entretien
des services publics
durant l'année 1989.

Monsieur,

Suite à votre offre de prix du
2 décembre 1988 relative à l'objet en marge, j'ai l'honneur de
porter à votre connaissance que vous êtes déclaré attributaire du
marché ayant trait à la fourniture de 68.965 kilos de choux,
17.742 kilos de poireaux, 26.960 kilos d'aubergines, 22.121 kilos
de céleris et 28.980 kilos de tomates au prix total de Cinq Millions
Deux Cent Soixante Quatre Mille Six Cent Soixante Six (5.264.666)
Francs rwandais soit aux prix unitaires respectifs indiqués ci-
dessous.

Ces quantités se répartissent comme suit:

I. ARMEE RWANDAISE

Articles	Services à ravitailler	Quantités annuelles	Prix unitaires
1. CHOUX	! Camp MUTARA	! 5.920	! 20
	! Camp KIBUNGO	! 8.098	! 15
	! Réserve opérationnelle	! 45,854	! 18
2. Poireaux	! Camp KIBUNGO	! 4.077	! 30
	! Camp MUTARA	! 2.960	! 40
	! E.S.M	! 12.420	! 30
3. Aubergines	! Camp KIBUNGO	! 3.071	! 30
	! " MUTARA	! 2.960	! 40
	! E.S.M	! 9.660	! 30
4. Carottes	! Camp KIBUNGO	! 5.081	! 30
	! " MUTARA	! 3.685	! 40
	! E.S.M	! 11.960	! 30
5. Oignons	! E.S.M	! 10.580	! 65
6. Céleris	! "	! 3.220	! 30
7. Tomates	! "	! 28.980	! 40

.../...

La quantité inscrite sur le bon de commande ou sur la lettre de commande auquel ladite facture se rapporte est nécessaire. De plus, la même facture sera obligatoirement accompagnée de différents bordereaux d'expédition devront porter la signature des membres de la commission de réception susdite.

En cas de différend entre les parties contractantes, les documents régissant ce marché-ci seront considérés dans l'ordre décroissant de prépondérance ci-après :

- 1° la présente lettre de commande;
- 2° le Cahier Spécial des Charges n° 3232/Bud.07.09/MP.539 du 23 nov. 1988;
- 3° Votre offre du 2 décembre 1988
- 4° Le Cahier Général des Charges encore en vigueur sur les marchés publics.

Le Ministre des Finances
et de l'Economie,
Vincent RUHAMANYA.-

Copie pour information à :

P.O. GAKURU RWANDA KUMBA.



- Son Excellence Monsieur le Président de la République Rwandaise KIGALI
- Monsieur le Ministre de la Défense Nationale KIGALI.
- Monsieur le Ministre de la Justice KIGALI
- Monsieur le Chef d'Etat-Major de l'Armée Rwandaise KIGALI
- Monsieur le Chef d'Etat-Major de la Gendarmerie Nationale KIGALI
- Monsieur le Président du Conseil des Adjudications KIGALI
- Monsieur le Directeur Général de l'Inspection Générale des Finances KIGALI
- Monsieur le Directeur Général du Budget, KIGALI
- Monsieur le Directeur Général des Impôts, KIGALI
- Monsieur le Directeur Général du Service Pénitentiaire et des C.R.P au Ministère de la Justice, KIGALI
- Monsieur le Chef du Bureau "Appro-Gestion" au Ministère de la Défense Nationale KIGALI